Mis en ligne le 16 octobre 2024,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Général des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20241015-16-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-10-2024
Publication le : 15-10-2024

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 10 octobre 2024

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 4 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, Sébastien MAGNIER, Frank PRESUMEY, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur José CORREIA DOS SANTOS donnant pouvoir à Madame Pascale LUBIN, Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Eric GLENAT, Madame Clotilde BERTHIER, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Madame Julie LADRET et Monsieur Xavier HEDOU donnant pouvoir à Monsieur Frank PRESUMEY.

Monsieur Yann GUELY est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-4.2-144

Recrutement de trois agents en accroissement temporaire d'activité – Pôle Vivre ensemble / Service Vie scolaire

Monsieur le Maire expose le besoin de garantir le taux d'encadrement des enfants sur le temps de restauration scolaire, suite à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis.

Cette situation implique le recrutement d'agents en accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat initial d'accroissement temporaire d'activité ainsi que son renouvellement éventuel est limité à 12 mois sur la période de 18 mois consécutifs.

Les agents recrutés seront nommés au 1er échelon du grade d'adjoint territorial d'animation (indice brut 367 / indice majoré 366).

Monsieur le Maire propose donc la création de trois postes en accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 9h08 minutes annualisés chacun. Les agents seront rémunérés sur la grille d'adjoint territorial d'animation à l'indice majoré 366.

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20241015-16-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 15-10-2024

Publication le : 15-10-2024

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la création de trois postes d'adjoint territorial d'animation en accroissement temporaire d'activité telle que présentée ci-dessus,
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de la Commune.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 14 octobre 2024
Le Maire

